



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites

**Rapport d'orientation budgétaire pour
l'exercice 2026**

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	5
I.1. Cadre juridique et objet du rapport	5
I.2. Grandes orientations financières et budgétaires de la 2CCAM.....	5
I.2.1. Préserver des équilibres financiers durables et une capacité d'investissement répondant aux enjeux du territoire.....	5
I.2.2. Mieux structurer et valoriser l'action communautaire au service du territoire	6
I.2.3. Renforcer l'appui aux communes membres et les mutualisations	6
I.2.4. Améliorer le pilotage financier, la prospective et la lisibilité des choix	6
I.3. Conjoncture dans laquelle sont votés ces budgets 2026.....	7
I.4. Contexte général : transferts de compétences et calendrier budgétaire	7
I.5. Esprit de construction des budgets primitifs 2026	8
II. PRINCIPES COMMUNS DE CONSTRUCTION DES BUDGETS 2026.....	9
II.1. Fonctionnement : reconduction 2025 et ajustements ciblés	9
II.2. Investissement : règle des 25 % et prise en compte des AP/CP	9
III. DÉCLINAISON DES ATTENDUS DU ROB PAR BUDGET	10
A. BUDGET PRINCIPAL.....	11
1. Orientations budgétaires envisagées	11
2. Présentation des engagements pluriannuels.....	14
3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives	15
4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement.....	16
5. Structure des effectifs	17
6. Dépenses de personnel	17
7. Durée effective du travail.....	18
B. BUDGET ANNEXE TRANSPORT.....	19
1. Orientations budgétaires envisagées	19
2. Présentation des engagements pluriannuels.....	20
3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives	21
4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement.....	21
5. Structure des effectifs	22
6. Dépenses de personnel	22
7. Durée effective du travail.....	22
C. BUDGET ANNEXE DOMAINES SKIABLES	23
1. Orientations budgétaires envisagées	23
2. Présentation des engagements pluriannuels.....	24

3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives	24
4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement	24
5. Structure des effectifs	25
6. Dépenses de personnel	25
7. Durée effective du travail	25
D. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	26
1. Orientations budgétaires envisagées	26
2. Présentation des engagements pluriannuels	27
3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives	27
4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement	29
5. Structure des effectifs	29
6. Dépenses de personnel	29
7. Durée effective du travail	30
E. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (CRÉATION)	31
1. Orientations budgétaires envisagées	31
2. Présentation des engagements pluriannuels	32
3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives	32
4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement	33
5. Structure des effectifs	34
6. Dépenses de personnel	34
7. Durée effective du travail	34
F. BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE) (CRÉATION)	35
1. Orientations budgétaires envisagées	35
2. Présentation des engagements pluriannuels	36
3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives	36
4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement	37
5. Structure des effectifs	37
6. Dépenses de personnel	38
7. Durée effective du travail	38
G. BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS TOURISTIQUES COMMERCIALES (CRÉATION)	39
1. Orientations budgétaires envisagées	39
2. Présentation des engagements pluriannuels	40

3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives	40
4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement.....	40
5. Structure des effectifs	40
6. Dépenses de personnel	40
7. Durée effective du travail.....	40
VI. CONCLUSIONS	41

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

I.1. Cadre juridique et objet du rapport

Le présent rapport d'orientation budgétaire est établi pour l'exercice 2026, conformément aux dispositions des articles **L.2312-1**, **D.2312-3** et **D.5211-18-1** du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il a pour objet de présenter au Conseil communautaire :

- les **orientations budgétaires et financières** envisagées pour l'exercice 2026 ;
- les **évolutions prévisionnelles** des dépenses et des recettes, ainsi que les principales hypothèses retenues ;
- les **engagements pluriannuels** de la communauté de communes ;
- la **structure et la gestion de l'encours de dette** et ses perspectives d'évolution ;
- l'**évolution prévisionnelle de l'épargne** et de l'endettement ;
- les éléments relatifs à la **structure des effectifs**, aux **dépenses de personnel** et à la **durée du travail**, conformément aux exigences réglementaires.

Ce rapport fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée, préalablement au vote des budgets primitifs 2026 et dans le respect des dispositions précitées.

Il sera transmis aux maires des communes membres dans les délais réglementaires et mis à la disposition du public, après son examen par le conseil communautaire, dans les conditions prévues par le CGCT.

I.2. Grandes orientations financières et budgétaires de la 2CCAM

I.2.1. Préserver des équilibres financiers durables et une capacité d'investissement répondant aux enjeux du territoire

La 2CCAM entend ainsi :

- **maintenir des équilibres de gestion solides**, en veillant à ce que les charges de fonctionnement restent maîtrisées et que les marges de manœuvre ne soient pas dégradées ;
- **conserver une capacité d'autofinancement suffisante**, permettant de financer l'entretien, la modernisation et l'adaptation du patrimoine communautaire ;
- **poursuivre un niveau d'investissement cohérent avec les enjeux du territoire** (mobilité, développement économique, cadre de vie, transition écologique), en orientant les moyens sur les projets qui s'inscrivent dans la dynamique de territoire déjà engagée ;
- **développer des partenariats financiers, classiques et innovants**, afin de mobiliser toutes les aides et appuis disponibles et limiter le recours à l'emprunt ;
- **veiller à ce que l'endettement reste soutenable**, de manière à préserver dans la durée la capacité d'initiative de la communauté de communes.

I.2.2. Mieux structurer et valoriser l'action communautaire au service du territoire

Au-delà des seuls chiffres, **la stratégie financière de la 2CCAM vise à accompagner le développement de services communautaires lisibles et efficaces, au service des habitants comme des communes membres.**

L'objectif est de :

- **clarifier les périmètres d'intervention** de la communauté de communes, en identifiant clairement les politiques portées à l'échelle intercommunale ;
- **renforcer la qualité des services rendus** (organisation, continuité, niveau de service) dans les domaines de compétence de la 2CCAM ;
- **inscrire l'action budgétaire dans une logique de projets structurants**, clairement identifiés et suivis dans le temps.

I.2.3. Renforcer l'appui aux communes membres et les mutualisations

La communauté de communes affirme sa volonté de se positionner comme un **appui structurant pour les communes**, en développant :

- des **services mutualisés ou à la carte** (finances, expertises juridiques, commande publique, subventions, ingénierie de projet et assistance à maîtrise d'ouvrage), adaptés aux besoins et aux attentes des communes membres ;
- un **accompagnement renforcé sur le montage et le financement des projets**, en particulier pour la recherche et la sécurisation des **subventions** ;
- **une ingénierie administrative et financière** permettant aux communes de sécuriser leurs procédures, de fiabiliser leurs données et de gagner en efficacité dans la conduite de leurs projets.

I.2.4. Améliorer le pilotage financier, la prospective et la lisibilité des choix

La 2CCAM souhaite également réaffirmer son soutien aux communes en matière de **pilotage et de transparence financière**, en poursuivant :

- la mise en place d'une **programmation pluriannuelle des investissements** régulièrement actualisée, mettant en regard les projets envisagés et les capacités de financement ;
- le développement d'outils de **prospective financière et de tableaux de bord**, pour éclairer les arbitrages des élus et anticiper l'impact des décisions ;
- le renforcement de la **communication financière**, à destination :
 - des **élus communautaires et municipaux** (documents de synthèse, analyses partagées),
 - et des **habitants** (présentation pédagogique des grands équilibres et des principaux projets),
 - afin d'améliorer la **lisibilité de l'action publique** intercommunale.

Ces grandes orientations financières et budgétaires constituent le cadre d'ensemble dans lequel s'inscrivent les budgets primitifs 2026 et les analyses présentées dans le présent rapport.

I.3. Conjoncture dans laquelle sont votés ces budgets 2026

L'élaboration des budgets primitifs 2026 intervient dans un **contexte macro-économique et financier** caractérisé par :

- un **niveau de déficit public élevé**, avec un objectif de retour sous le seuil de 3 % du PIB à horizon 2027 ;
- une **croissance modérée, insuffisante** pour résorber rapidement les déséquilibres ;
- une **dette publique en progression**, se traduisant par une augmentation de la charge d'intérêts dans le budget de l'État ;
- un **environnement de taux d'intérêt plus élevés**, renforcé par les récentes dégradations de la note souveraine de la France par plusieurs agences de notation.

Dans ce contexte, **le projet de loi de finances pour 2026, en cours d'adoption au moment de la rédaction du présent rapport**, prévoit une **contribution accrue des collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des finances publiques**, sans que l'ensemble des mesures les concernant (dotations, fiscalité, dispositifs de péréquation) soit stabilisé à ce stade.

Les collectivités locales demeurent par ailleurs un **acteur majeur de l'investissement public en France**. La remontée des taux d'intérêt invite à une gestion prudente de l'endettement et à un lissage des programmes d'investissement. **Les arbitrages définitifs liés à la loi de finances 2026 devront être intégrés lors de la décision modificative n°1 et du budget supplémentaire 2026.**

I.4. Contexte général : transferts de compétences et calendrier budgétaire

L'exercice 2026 constitue une année structurante pour la 2CCAM, marquée notamment :

- par la **reprise au 1^{er} janvier 2026** de la compétence « **Eau** » **sur une partie du territoire composée de 5 communes**, donnant lieu à la création d'un **budget annexe Eau potable** ;
- par la finalisation du transfert de la compétence « **Développement économique** », engagé antérieurement, avec la création sur l'exercice 2026 d'un **budget annexe Zones d'Activités économiques (ZAE)** ;
- par la création concomitante d'un **budget annexe « Activités touristiques commerciales »**, destiné à isoler les activités touristiques à caractère commercial (notamment le camping communautaire), conformément à une **préconisation des services de l'État** visant à ce que chaque grande compétence fasse l'objet d'un budget annexe distinct.

Ce nouveau périmètre budgétaire vient s'ajouter aux budgets annexes déjà existants : **Transports, Domaines skiables et Assainissement.**

Dans le cadre du **dialogue de gestion avec les services de l'État**, la Communauté de communes a dû arrêter un **calendrier d'adoption anticipé** de ses budgets, prévoyant le vote du **budget principal** et de l'ensemble des **budgets annexes avant la fin janvier 2026**.

Ce calendrier répond à un triple objectif :

- Garantir la mise en œuvre effective des transferts de compétences au 1^{er} janvier 2026 ;
- Respecter du principe d'unité budgétaire, en assurant l'adoption concomitante du budget principal et des budgets annexes ;
- Limiter la période par laquelle le budget principal de la 2CCAM supportera les écritures du service public de l'eau potable, du camping et des zones d'activités économiques (ZAE).

Il implique une élaboration des budgets primitifs 2026 à une date où une partie des éléments nécessaires (loi de finances définitive, notifications de dotations et de fiscalité, subventions d'investissement, évolution de certains dispositifs de péréquation) ne sont pas encore connus ou stabilisés. Dans ce contexte, la 2CCAM a retenu une démarche de prudence et de sécurisation, décrite ci-après.

I.5. Esprit de construction des budgets primitifs 2026

Les budgets primitifs 2026 sont présentés comme des **budgets de premier niveau**, ou **budgets « essentiellement techniques » à l'instar de la loi spéciale en ce qui concerne le budget de l'Etat**, permettant :

- De créer les différents budgets (principal et annexes) dès le mois de janvier 2026 ;
- D'assurer la **continuité du service public** ;
- De tenir compte de l'extension de périmètre liée aux reprises de compétences et aux nouveaux budgets annexes.

Dans une démarche de prudence et de sécurisation, ils sont principalement construits **dans l'esprit de l'article L.1612-1 du CGCT**, qui encadre les possibilités d'exécution provisoire et transitoire entre la clôture de l'exercice précédent et le vote du budget primitif, et qui constitue ici une référence méthodologique (sauf exceptions) prolongée dans ses grands principes jusqu'au vote de la première décision modificative budgétaire de la 2CCAM à intervenir au mois de mars 2026 :

- en **section de fonctionnement**, les crédits sont établis **par reconduction des crédits 2025**, à périmètre constant, hors reprises de résultats, en intégrant les **données réelles de dette** (capital et intérêts) et les subventions d'équilibre ;
- en **section d'investissement**, les crédits sont, en règle générale :
 - **limités à 25 %** des crédits d'investissement 2025 **hors autorisations de programme et hors restes à réaliser**,
 - complétés par les **crédits de paiement 2026** des autorisations de programme (AP) préalablement ouvertes, tels qu'actualisés au 18 décembre 2025 **et ajustés le cas échéant**,
 - équilibrés par les recettes d'investissement (FCTVA lorsque éligible, subventions, dotations, emprunts d'équilibre, transferts internes).

Les budgets primitifs 2026 sont construits **dans l'attente de la reprise des résultats 2025**, et en **intégrant les charges annuelles de la dette** (capital et intérêts), comprenant les emprunts contractés en 2025 ainsi que les emprunts simulés pour équilibrer l'exercice 2026 selon les profils d'extinction annexés.

Eu égard aux éléments ci-avant énoncés, il est d'ores et déjà entendu qu'une première **décision** devra nécessairement être proposée **au Conseil communautaire du 5 mars 2026**, ainsi qu'un budget supplémentaire 2026, afin :

- d'intégrer les effets définitifs de la loi de finances 2026 et des notifications de recettes ;
- de traduire les propositions détaillées des services ;
- d'ajuster la **programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)** et les **relations financières entre budget principal et budgets annexes** ;
- de tenir compte de l'affectation des résultats 2025, notamment en ce qui concerne les compétences reprises.

II. PRINCIPES COMMUNS DE CONSTRUCTION DES BUDGETS 2026

II.1. Fonctionnement : reconduction 2025 et ajustements ciblés

Pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la section de fonctionnement 2026 est construite **par reconduction** des crédits ouverts en 2025, au dernier niveau voté (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire au 18 décembre 2025), à périmètre constant.

Sont ensuite intégrés ou ajustés :

- les **charges financières**, recalculées à partir des **tableaux d'amortissement** et des profils d'extinction de la dette mis à jour, en intégrant :
 - l'emprunt contracté en 2025 sur le budget principal ;
 - les emprunts nouveaux 2026 simulés ;
- les **subventions d'équilibre** entre budgets, en particulier :
 - les subventions du budget principal vers le budget **Transport** et le budget **Assainissement** permettant d'équilibrer la section de fonctionnement (en hausse du fait de l'absence de report d'excédent) ;
 - la subvention au profit du budget **Domaines skiables**, ajustée à la baisse ;
- le **virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement**, recalculé en cohérence avec le niveau d'épargne brute et la trajectoire d'investissement.

Les dépenses et recettes de fonctionnement des nouveaux budgets annexes (**Eau potable, ZAE, Activités touristiques commerciales**) sont construites à partir :

- des **données consolidées des communes** au 31/12/2024 pour l'Eau ;
- des **budgets annexes ZAE des communes de Cluses et de Thyez**, complétés par les opérations ZAE jusque-là retracées au budget principal de la 2CCAM, pour le budget ZAE ;
- des choix de périmètre et de clé de répartition entre budget principal et budget annexe pour les **activités touristiques commerciales**, notamment le camping communautaire.

II.2. Investissement : règle des 25 % et prise en compte des AP/CP

En section d'investissement, les dépenses sont construites selon les principes suivants :

- les dépenses d'investissement **hors AP et hors restes à réaliser** sont, en règle générale, **limitées à 25 %** des crédits ouverts en 2025 (hors remboursements de dette), conformément à l'esprit de l'article L.1612-1 ;

- les **crédits de paiement (CP) 2026** des **autorisations de programme (AP)** sont intégrés sur la base des niveaux votés au 18 décembre 2025 et des arbitrages rendus pour l'élaboration du ROB 2026 :
 - le budget principal porte plusieurs AP majeures pour lesquelles les CP 2026 ont été **revus à la baisse** par rapport au prévisionnel initial, de façon à maîtriser le recours à l'emprunt d'équilibre ;
 - le budget annexe **Transport** porte l'AP « Gare routière du collège de Scionzier », avec des CP 2026 n'ayant pour l'instant pas été repris au budget primitif 2026 dans l'attente de la reprise des résultats de 2025 ;

Les recettes d'investissement comprennent :

- le **FCTVA** pour les seuls budgets non assimilés SPIC, calculé à partir des dépenses d'équipement éligibles (chapitres 21 et 23) selon la **méthode suivante** : dépenses d'équipement × 80 % (assiette retenue) × **16,404 %** (taux de remboursement) ;
- des **subventions d'équipement**, estimées à partir d'un **taux moyen de subvention de 21% constaté et réalisé entre 2020 et 2025** à l'échelle de la 2CCAM ;
- des **emprunts d'équilibre**, ajustés à la baisse lorsque les CP 2026 ont été réduits (cas du budget principal notamment).

III. DÉCLINAISON DES ATTENDUS DU ROB PAR BUDGET

Pour chaque budget, la présentation du ROB suit strictement la trame suivante :

1. Orientations budgétaires envisagées
 - 1.1. Évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et hypothèses retenues
 - 1.1.1. En section de fonctionnement
 - 1.1.2. En section d'investissement
2. Présentation des engagements pluriannuels
3. Structure et gestion de l'encours de dette contractée et perspectives

Remarque : Dans la présentation de la structure de l'endettement, les taux indiqués correspondent à des taux d'intérêt moyens harmonisés et annualisés. Ainsi, les emprunts dont les taux sont exprimés sur des bases trimestrielles ou mensuelles sont convertis en taux annuels équivalents afin d'assurer une comparaison homogène entre l'ensemble des lignes de dette.
4. Évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement
5. Structure des effectifs
6. Dépenses de personnel
7. Durée effective du travail

A. BUDGET PRINCIPAL

1. Orientations budgétaires envisagées

1.1. Évolutions prévisionnelles et hypothèses retenues

1.1.1. Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal 2026 est construite en intégrant :

- les **charges financières recalculées** sur la base du profil d'extinction de la dette, incluant :
 - l'emprunt contracté en 2025 (3 276 000 € indexé sur le Livret A + marge) ;
 - le nouvel emprunt 2026 (2 258 000 € à taux fixe de 3,5 % sur 25 ans), tel que simulé dans le profil de dette ;
- les **subventions d'équilibre** vers les budgets annexes avec :
 - une hausse de 428 000 euros environ pour le budget Assainissement ;
 - une hausse de 61 000 euros environ pour le budget Transport ;
 - une diminution de 63 000 euros environ pour le budget Domaines Skiabiles.
- les **recettes fiscales et de dotations**, reconduites sur la base des montants 2025, dans l'attente de la loi de finances 2026 et des notifications définitives.
- le niveau réel des **attributions de compensations** à verser en 2026, soit une diminution de 214 000 € environ.
- la prise en charge de **1/3 du bail emphytéotique du camping** dans l'attente d'une exploitation commerciale, soit 19 000 € environ ;

Section de fonctionnement	Budget total voté en 2025	Budget primitif 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 624 829	9 585 163
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 272 053	5 272 053
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 606 611	15 365 414
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 125 619	7 551 852
66 - CHARGES FINANCIERES	220 000	287 781
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 100	22 100
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	53 145	0
Total REEL	37 924 357	38 084 362
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 757 733	647 416
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000	1 000 000
Total ORDRE	4 757 733	1 647 416
Total DEPENSES	42 682 090	39 731 778
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 950 312	0
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000	100 000
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 325 485	1 325 485
73 - IMPOTS ET TAXES	6 349 400	6 349 400
731 - FISCALITE LOCALES	19 312 378	19 312 378
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 479 715	11 479 715
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	999 800	999 800
Total REEL	42 517 090	39 566 778
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 000	165 000
Total ORDRE	165 000	165 000
Total RECETTES	42 682 090	39 731 778
SOLDE FONCTIONNEMENT	0	0

1.1.2. Investissement

En investissement, les crédits 2026 sont structurés autour :

- des **dépenses courantes d'investissement**, limitées à **25 %** des crédits 2025 hors AP et hors restes à réaliser ;
- de deux nouvelles subventions d'équipement versées au budget annexe :
 - 700 000 euros vers le budget annexe Activités touristiques commerciales afin de financer les travaux du camping communautaire ;
 - 100 000 euros environ vers le budget annexe Transport afin de financer les dépenses d'équipement prévues (25% du niveau 2025 hors AP et RAR).
 - Il est précisé que ces deux subventions d'équipement se fondent sur le 2° de l'article L.2224-2 du CGCT, qui permet au budget principal de prendre en charge une partie des investissements d'un SPIC lorsque, compte tenu de leur importance et du nombre d'utilisateurs, ils ne peuvent être financés sans entraîner une augmentation excessive des tarifs.
 - Pour le budget annexe Activités touristiques commerciales, la subvention d'équipement est assimilable à une dotation initiale permettant de financer la création d'un nouvel équipement.
 - Ces subventions pourront faire l'objet d'une reprise en section de fonctionnement au regard des modalités d'amortissement des immobilisations subventionnées.
- des **crédits de paiement 2026** des autorisations de programme ouvertes, réajustés à 3 242 150 euros dans le cadre des arbitrages du ROB (cf. section 2 ci-après) ;
- du **remboursement du capital de la dette**, inscrit au chapitre 16 selon les profils d'extinction actualisés ;
- des **recettes** composées :
 - du **FCTVA** calculé selon la méthode présentée précédemment ;
 - des **subventions d'équipement** estimées sur la base d'un taux moyen de 21 % des dépenses d'équipement ;
 - d'un **emprunt d'équilibre** de 2 608 000 euros environ en diminution par rapport à l'exercice 2025 ;
 - de 798 000 euros de **cession du foncier des zones d'activités économiques au budget ZAE**.

Section d'investissement	Budget total voté en 2025	Budget primitif 2026
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	1 247 206	0
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	742 000	879 163
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	412 623	62 154
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 090 540	990 738
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 675 685	904 620
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 883 141	3 497 900
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	227 188	56 797
Total REEL	12 278 382	6 391 372
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 000	165 000
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000	600 000
Total ORDRE	765 000	765 000
Total DEPENSES	13 043 382	7 156 372
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	798 134
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 768 606	577 752
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	1 640 239	924 529
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 276 805	2 608 541
Total REEL	7 685 650	4 908 956
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 757 733	647 416
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000	1 000 000
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000	600 000
Total ORDRE	5 357 733	2 247 416
Total RECETTES	13 043 382	7 156 372
SOLDE INVESTISSEMENT	0	0
SOLDE BUDGET	0	0

2. Présentation des engagements pluriannuels

Le budget principal porte plusieurs **autorisations de programme (AP)**, détaillées dans le tableau ci-dessous :

	n° AP	AP23T7.24	AP23T6.14	AP25D1.1	AP25BAT1
Autorisation de programme	Libellé de l'AP	Siège social 2CCAM - Banque de France	Projet de développement du site nordique d'Agy	Extension de la déchèterie de Thyez	Réhabilitation de la friche Bretton - TOTAL
	Montant de l'AP	3 170 000,00	6 262 324,13	3 000 000,00	9 174 000,00
	Montant déjà engagé sur AP	3 018 889,96	446 147,48	240 968,36	1 743,23
	Disponible sur AP	151 110,04	5 816 176,65	2 759 031,64	9 172 256,77
Crédits de paiement	CP antérieurs	1 593 603,88	52 353,45		
	CP Budgété 2025	1 414 231,00	250 000,00	200 000,00	100 000,00
	Prévisionnel CP 2026 (au 18/12/2025)	162 165,12	2 979 985,34	2 000 000,00	2 000 000,00
	Arbitrages ROB	0,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00
	CP 2026 (ROB)	162 165,12	1 679 985,34	700 000,00	700 000,00
	Reste à financer	0,00	4 279 985,34	2 100 000,00	8 374 000,00

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- quatre AP majeures sont ouvertes, pour des opérations structurantes ;
- pour chacune, le **montant total de l'AP**, le **montant déjà engagé**, le **solde disponible**, ainsi que les **CP antérieurs**, les **CP 2025** et **CP 2026 (ROB)** sont présentés en détail dans le tableau ;
- par rapport au prévisionnel du 18/12/2025, les **CP 2026** de trois AP ont été **arbitrés à la baisse**, ce qui :
 - permet de lisser la montée en charge des projets dans le temps ;
 - réduit le recours à l'emprunt d'équilibre sur l'exercice 2026 ;
 - laisse un **reste à financer** significatif sur la période 2027-2030, cohérent avec la programmation pluriannuelle d'investissement.

Ces engagements pluriannuels traduisent la volonté de la 2CCAM de poursuivre un programme d'investissement ambitieux, tout en veillant à la soutenabilité financière à moyen terme.

3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives

L'encours de dette du budget principal au 31/12/2026 résulte :

- de la dette existante au 31/12/2025 intégrant l'emprunt 2025 de 3 276 000 € ;
- de la prévision d'un nouvel emprunt simulé pour 2026 de 2 608 000 € pour équilibrer la section d'investissement.

La **structure de la dette** se caractérise par :

- une **prédominance de taux fixes**, représentant 57 % de l'encours ;
- un **taux d'intérêt moyen annuel** de l'ordre de **2,89 %** ;
- une part d'emprunts à taux variables qui s'élève à 43 % de l'encours, encadrée par 34 % de l'encours positionnée sur le livret A, et une exposition marginale de 9 % à des produits fluctuants davantage.

Structure de la dette	Répartition de l'encours	Taux d'intérêts
Fixe	58,16%	3,0466%
Taux fixe à 0.49 %	5,88%	0,4909%
Taux fixe à 1 %	2,26%	1,0038%
Taux fixe à 1.53 %	8,42%	1,5388%
Taux fixe à 1.75 %	3,30%	1,7615%
Taux fixe à 2.17 %	0,85%	2,1877%
Taux fixe à 2.39 %	6,01%	2,4115%
Taux fixe à 2.9 %	16,49%	2,9000%
Taux fixe à 3.38 %	12,14%	3,4737%
Taux fixe à 4.07 %	2,53%	4,0700%
Taux fixe à 4.51 %	0,25%	4,5100%
Taux fixe à 4.68 %	3,41%	4,8335%
Taux fixe à 4.83 %	1,72%	4,9004%
Taux fixe à 5.07 %	0,89%	5,0700%
Taux fixe à 3,5%	35,85%	3,5000%
Livret A	32,98%	2,6233%
(Livret A(Préfixé) + 0.5)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	20,60%	2,1166%
Livret A+ 1,43%	79,40%	3,1300%
Variable	8,87%	2,4996%
(Euribor 3M+ 0.42)-Floor 0 sur Euribor 3M	55,22%	2,4765%
(Euribor 3M-Floor -0.1 sur Euribor 3M) + 0.1	19,08%	2,1462%
(Moyenne Euribor 12M+ 0.1)-Floor -0.1 sur Moyenne Euribor 12M	13,88%	2,3500%
Euribor 6M+ 0.85	11,82%	3,0257%
Total général	100,00%	2,8948%

Les profils d'extinction montrent une **trajectoire d'amortissement du capital** importante jusqu'en 2029, puis une stabilisation entre 2030 et 2038.

Les intérêts de la dette augmentent jusqu'en 2028 pour diminuer ensuite de manière linéaire jusqu'à l'extinction de la dette.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité	CRD fin d'exercice
2025	8 118 903	732 689	217 499	950 188	10 662 214
2026	10 662 214	880 181	287 694	1 167 875	12 390 575
2027	12 390 575	934 555	354 055	1 288 610	11 456 020
2028	11 456 020	931 472	329 896	1 261 368	10 524 547
2029	10 524 547	948 894	305 299	1 254 192	9 575 654
2030	9 575 654	741 824	279 632	1 021 456	8 833 829
2031	8 833 829	748 648	260 444	1 009 091	8 085 182
2032	8 085 182	727 762	239 991	967 753	7 357 419
2033	7 357 419	691 801	221 136	912 937	6 665 618
2034	6 665 618	691 223	201 962	893 185	5 974 395
2035	5 974 395	681 731	182 672	864 403	5 292 664
2036	5 292 664	632 427	163 586	796 013	4 660 237
2037	4 660 237	643 050	144 528	787 578	4 017 186
2038	4 017 186	648 044	125 156	773 201	3 369 142
2039	3 369 142	565 657	106 182	671 839	2 803 486
2040	2 803 486	501 156	89 814	590 970	2 302 329
2041	2 302 329	472 837	74 850	547 687	1 829 492
2042	1 829 492	476 542	59 708	536 250	1 352 951
2043	1 352 951	413 117	44 308	457 425	939 834
2044	939 834	375 074	31 319	406 394	564 760
2045	564 760	387 426	18 967	406 394	177 333
2046	177 333	177 333	6 207	183 540	-0

Les perspectives à moyen terme sont celles d'une **gestion active de la dette**, combinant :

- un recours maîtrisé à l'emprunt pour financer les CP et AP prioritaires ;
- la recherche d'un compromis entre taux fixes sécurisants et conditions de marché.

4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement

Le budget primitif 2026 du budget principal permet de dégager :

- une **épargne brute positive mais contrainte** en diminution par rapport à 2025 ;
- une **épargne nette positive** et relativement faible, après remboursement du capital, permettant tout de même de contribuer au financement de l'investissement ;
- une **capacité de désendettement** maîtrisée et satisfaisante, au regard du niveau d'investissement programmé.

Ratios et indicateurs	Budget total voté en 2025	Budget primitif 2026
Encours de la dette 31/12/N	10 663 019	12 392 397
Remboursement du capital de la dette	742 000	879 163
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	39 566 778	39 566 778
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	37 924 357	38 084 362
Épargne brute (RRF - DRF)	1 642 421	1 482 416
Taux de d'épargne brute (Épargne brute / RRF)	4,15%	3,75%
Épargne nette (Épargne brute - Remboursement du capital de la dette)	900 421	603 253
Taux de épargne nette (Épargne nette / RRF)	2,28%	1,52%
Capacité de désendettement (Encours / Épargne brute)	6,49	8,36
Taux d'endettement (Encours / RRF)	26,95%	31,32%

5. Structure des effectifs

Nombre d'agents par catégorie et filière	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général
Catégories	24	24	48	96
Administrative	15	6	23	44
Culturelle	2	2	3	7
Sociale	1			1
Sportive	1	9		10
technique	5	7	22	34
Total général	24	24	48	96

6. Dépenses de personnel

6.1. Moyenne de traitement indiciaire brut

Moyenne de traitement indiciaire brut	En €
Moyenne	1 821

6.2. Moyenne de NBI brute

Moyenne de NBI brute	En €
Moyenne	99

6.3. Moyenne d'Heures supplémentaires brutes rémunérées (montant rémunéré)

Moyenne d'Heures supplémentaires brutes rémunérées	En €
Moyenne	123

6.4. Moyenne d'IFSE brute

Moyenne d'IFSE brute	En €
Moyenne	502

6.5. Moyenne des avantages en nature bruts

Moyenne des avantages en nature bruts	En €
Logements de fonction	585
Véhicules de fonction	219
Moyenne	463

7. Durée effective du travail

La durée effective du travail par agent est de 1 607 heures sur une année.

B. BUDGET ANNEXE TRANSPORT

1. Orientations budgétaires envisagées

1.1. Évolutions prévisionnelles et hypothèses retenues

1.1.1. Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe Transport 2026 est construite par reconduction du budget 2025, hors reports, avec :

- une **subvention d'exploitation du budget principal en hausse**, pour compenser l'absence en 2026 du report de résultat 2024 de 64 000 euros qui avait contribué à l'équilibre 2025 ;
- la **reconduction des principales charges de fonctionnement** (charges à caractère général, charges de gestion courante, prestations de services, etc.).

Aucune modification substantielle de périmètre n'est intervenue sur cette section en dehors de la prise en compte des intérêts réels de la dette de l'exercice 2026.

Section de fonctionnement	Budget total voté	Budget primitif 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 676 219	4 676 219
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	190 300	190 300
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	98 500	98 500
66 - CHARGES FINANCIERES	22 500	19 740
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000
Total REEL	4 988 519	4 985 759
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	52 000	52 000
Total ORDRE	52 000	52 000
Total DEPENSES	5 040 519	5 037 759
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	64 071	0
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 118 220	1 118 220
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 849 510	3 910 821
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10	10
Total REEL	5 031 811	5 029 051
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 708	8 708
Total ORDRE	8 708	8 708
Total RECETTES	5 040 519	5 037 759
SOLDE FONCTIONNEMENT	0	0

1.1.3. Investissement

En investissement et à ce stade, l'effort 2026 est **fortement limité** :

- seuls 25% des dépenses d'équipement de l'exercice 2025 sont prévues, pour un montant global d'environ 118 000 euros ;
- aucun FCTVA n'est inscrit, le budget Transport étant assimilé SPIC et assujetti à ce titre à la TVA avec récupération par la voie fiscale ;
- les 1 000 000 euros de crédits de paiement programmés en 2026 pour l'autorisation de programme « Gare routière du collège de Scionzier » n'ont pour l'instant pas été intégrés au budget primitif 2026, dans l'attente de la reprise des reports de l'exercice 2025 et afin de ne pas mobiliser un emprunt nouveau en plus de la subvention d'équipement de 99 768 euros versée par le budget principal.

Section d'investissement	Budget total voté	Budget primitif 2026
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	43 200	43 173
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	32 314	4 750
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	582 231	95 138
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	400 000	0
4581 - DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	72 000	18 000
Total REEL	1 129 745	161 061
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 708	8 708
Total ORDRE	8 708	8 708
Total DEPENSES	1 138 453	169 769
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	732 012	0
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	28 144	0
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	254 297	99 769
4582 - RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	72 000	18 000
Total REEL	1 086 453	117 769
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	52 000	52 000
Total ORDRE	52 000	52 000
Total RECETTES	1 138 453	169 769
SOLDE INVESTISSEMENT	0	0
SOLDE BUDGET	0	0

2. Présentation des engagements pluriannuels

Le budget Transport porte une **autorisation de programme** :

- **AP25T1.1** – « Gare routière du collège de Scionzier » pour un montant total de 2 000 000 €, avec des CP antérieurs et pour 2025 déjà engagés à hauteur de 400 000 euros, et des **CP 2026 (ROB)** ramenés à 0, laissant un reste à financer de 1 600 000 €.

Cette AP traduit la volonté de la 2CCAM de structurer l'offre de transport scolaire et interurbain autour d'un équipement dédié, tout en étalant la charge financière dans le temps.

	n° AP	AP25T1.1
Autorisation de programme	Libellé de l'AP	Gare routière collège de Scionzier
	Montant de l'AP	2 000 000,00 €
	Montant déjà engagé sur AP	93 429,64 €
	Disponibles sur AP	1 906 570,36 €
Crédits de paiement	CP antérieurs	
	CP Budgété 2025	400 000,00 €
	Prévisionnel CP 2026 (au 18/12/2025)	1 000 000,00 €
	Arbitrages ROB	- 1 000 000,00 €
	CP 2026 (ROB)	- €
	Reste à financer	1 600 000,00 €

3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives

L'encours de dette du budget annexe Transport au 31/12/2026 s'élèverait à 561 253 € résultant des emprunts contractés pour financer les équipements antérieurs.

Les caractéristiques principales sont :

- une dette **exclusivement à taux fixe**, avec un taux moyen annuel de 3,4 % ;
- un profil d'extinction annexé montrant un amortissement du capital régulier.

Structure de la dette	Répartition de l'encours	Taux d'intérêts
Fixe	100,00%	3,4008%
Taux fixe à 3.31 %	100,00%	3,4008%
Total général	100,00%	3,4008%

Aucun nouvel emprunt n'est contracté directement par le budget Transport sur 2026 : la couverture des besoins est assurée par la **subvention d'équipement du budget principal**.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité	CRD fin d'exercice
2025	647 600	43 173	22 260	65 434	604 427
2026	604 427	43 173	19 740	62 913	561 253
2027	561 253	43 173	18 291	61 464	518 080
2028	518 080	43 173	16 888	60 062	474 907
2029	474 907	43 173	15 393	58 566	431 733
2030	431 733	43 173	13 944	57 117	388 560
2031	388 560	43 173	12 495	55 668	345 387
2032	345 387	43 173	11 077	54 250	302 213
2033	302 213	43 173	9 597	52 771	259 040
2034	259 040	43 173	8 148	51 322	215 867
2035	215 867	43 173	6 700	49 873	172 693
2036	172 693	43 173	5 266	48 439	129 520
2037	129 520	43 173	3 802	46 975	86 347
2038	86 347	43 173	2 353	45 526	43 174
2039	43 174	43 174	904	44 078	0

4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement

Le budget Transport présente :

- une **épargne brute très limitée**, voire légèrement négative avant subvention d'équilibre mais en amélioration par rapport à l'exercice 2025 ;
- un équilibre global assuré par la **subvention du budget principal**.

Le taux d'endettement reste maîtrisé, mais la soutenabilité (capacité de désendettement) du budget devra être réexaminée dans le cadre d'une réflexion tarifaire et sur l'offre de service.

Ratios et indicateurs	Budget total voté	Budget primitif 2026
Encours de la dette 31/12/N	604 427	561 253
Remboursement du capital de la dette	43 200	43 173
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	4 967 740	5 029 051
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4 988 519	4 985 759
Épargne brute (RRF - DRF)	-20 779	43 292
Taux de d'épargne brute (Épargne brute / RRF)	-0,42%	0,86%
Épargne nette (Épargne brute - Remboursement du capital de la dette)	-63 979	119
Taux de épargne nette (Épargne nette / RRF)	-1,29%	0,00%
Capacité de désendettement (Encours / Épargne brute)	Négative	13
Taux d'endettement (Encours / RRF)	12,17%	11,16%

5. Structure des effectifs

Nombre d'agents par catégorie et filière	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général
Catégories	1	1	1	3
Administrative	1	1	1	3
Total général	1	1	1	3

6. Dépenses de personnel

6.1. Moyenne de traitement indiciaire brut

Moyenne de traitement indiciaire brut	En €
Moyenne	2 053

6.2. Moyenne de NBI brute

Sans objet.

6.3. Moyenne d'Heures supplémentaires brutes rémunérées (montant rémunéré)

Sans objet.

6.4. Moyenne d'IFSE brute

Moyenne d'IFSE brute	En €
Moyenne	536

6.5. Moyenne des avantages en nature bruts

Sans objet.

7. Durée effective du travail

La durée effective du travail par agent est de 1 607 heures sur une année.

C. BUDGET ANNEXE DOMAINES SKIABLES

1. Orientations budgétaires envisagées

1.1. Évolutions prévisionnelles et hypothèses retenues

1.1.1. Fonctionnement

En 2026, la section de fonctionnement du budget Domaines skiabiles est recentrée sur les flux principaux :

- **contributions et sujétions liées à la concession de service public (DSP)** vers l'exploitant ;
- **subvention d'équilibre du budget principal, recalibrée à la baisse** par rapport à 2025.

Les **dépenses relatives au foyer de Romme** ont été **retirées** du budget annexe, ces charges étant désormais supportées par la **commune de Nancy-sur-Cluses**.

Section de fonctionnement	Budget total voté	Budget primitif 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	540 563	397 000
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000	3 000
66 - CHARGES FINANCIERES	210	135
Total REEL	543 773	400 135
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000	110 000
Total ORDRE	110 000	110 000
Total DEPENSES	653 773	510 135
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	80 673	0
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	1 600	1 600
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	550 000	487 035
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 500	21 500
Total REEL	653 773	510 135
Total RECETTES	653 773	510 135
SOLDE FONCTIONNEMENT	0	0

1.1.2. Investissement

Aucune nouvelle opération lourde d'investissement n'est engagée en 2026 :

- **pas d'AP active** sur ce budget ;
- pas de **subventions d'équipement** inscrites au chapitre 13 ;
- pas de FCTVA (budget assimilé SPIC).

Les dépenses d'investissement se limitent à des provisions pour travaux correspondant à 22% du niveau des dépenses de l'exercice 2025.

Cette section s'équilibre avec les recettes d'ordres liées aux amortissements des immobilisations au niveau de 2025, soit 110 000 euros.

Section d'investissement	Budget total voté	Budget primitif 2026
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 037	18 110
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	70 000	15 673
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	334 630	76 216
Total REEL	422 667	110 000
Total DEPENSES	422 667	110 000
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	184 310	0
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	118 358	0
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	10 000	0
Total REEL	312 667	0
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000	110 000
Total ORDRE	110 000	110 000
Total RECETTES	422 667	110 000
SOLDE INVESTISSEMENT	0	0
SOLDE BUDGET	0	0

2. Présentation des engagements pluriannuels

Sans objet pour 2026 : aucune autorisation de programme n'est ouverte sur ce budget.

3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives

Le budget Domaines skiables porte un **encours de dette résiduel**, sans nouvel emprunt en 2025 ni en 2026.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité	CRD fin d'exercice
2025	56 332	18 036	209	18 245	38 296
2026	38 296	18 110	135	18 245	20 185
2027	20 185	10 074	61	10 135	10 111
2028	10 111	10 111	23	10 135	0

La structure de la dette se caractérise par :

- un encours **100 % à taux fixe**, à un taux moyen annuel très faible (environ 0,4 %) ;
- un profil d'extinction très court, avec extinction totale de la dette à l'horizon 2028.

Structure de la dette	Répartition de l'encours	Taux d'intérêts
Fixe	100,00%	0,4153%
Taux fixe à 0.37 %	71,43%	0,3705%
Taux fixe à 0.46 %	28,57%	0,4600%
Total général	100,00%	0,4153%

Les perspectives sont celles d'une **disparition rapide de la dette** de ce budget, sous réserve de l'absence de nouveaux emprunts, ce qui contribuera à alléger la charge de subvention d'équilibre du budget principal à moyen terme, mais pose la question du financement des nouveaux programmes de ce budget.

4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement

Le budget Domaines skiabiles demeure **structurellement dépendant** de la subvention du budget principal pour assurer l'équilibre de sa section de fonctionnement.

L'endettement, très résiduel et en extinction rapide, n'est plus un facteur de tension majeur. Les marges de manœuvre relèvent surtout :

- de l'évolution des recettes (DSP, redevances, etc.) ;
- du calibrage de la subvention d'équilibre.

Ratios et indicateurs	Budget total voté	Budget primitif 2026
Encours de la dette 31/12/N	38 296	20 185
Remboursement du capital de la dette	18 037	18 110
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	573 100	510 135
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	543 773	400 135
Epargne brute (RRF - DRF)	29 327	110 000
Taux de d'épargne brute (Epargne brute / RRF)	5,12%	21,56%
Epargne nette (Epargne brute - Remboursement du capital de la dette)	11 290	91 890
Taux de épargne nette (Epargne nette / RRF)	1,97%	18,01%
Capacité de désendettement (Encours / Epargne brute)	1	0
Taux d'endettement (Encours / RRF)	6,68%	3,96%

5. Structure des effectifs

Sans objet (pas d'effectifs propres au budget annexe Domaines skiabiles).

6. Dépenses de personnel

Sans objet (pas d'effectifs propres au budget annexe Domaines skiabiles).

7. Durée effective du travail

Sans objet (pas d'effectifs propres au budget annexe Domaines skiabiles).

D. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1. Orientations budgétaires envisagées

1.1. Évolutions prévisionnelles et hypothèses retenues

1.1.1. Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget Assainissement 2026 a été construite en application des principes du ROB : reconduction des charges et des produits 2025, intégration des charges financières réelles et équilibre global.

Il est précisé qu'une refacturation des frais de structure (Fluides, amortissements, assurances, entretien, etc.) liés au siège de la 2CCAM devraient faire l'objet d'une refacturation à compter de l'exercice 2026. Ces nouvelles charges seront évaluées et intégrées dans le cadre de la décision modificative n°1 de mars 2026.

Compte tenu de l'absence de reprise des reports au budget primitif, l'équilibre 2026 nécessite l'inscription d'une **subvention d'équilibre d'un montant de 427 887 €**, permettant d'équilibrer la section de fonctionnement.

Il est précisé que :

- ce montant est **inscrit au budget** pour sécuriser l'équilibre prévisionnel ;
- l'éventuelle **reprise du résultat 2025** lors du budget supplémentaire 2026 pourrait conduire à **réduire le besoin réel de subvention**, voire à ne pas l'appeler intégralement en exécution.

Section de fonctionnement	Budget total voté	Budget primitif 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	456 490	456 490
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	439 400	439 400
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 655 100	2 655 100
66 - CHARGES FINANCIERES	275 000	235 960
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	246 000	246 000
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	62 818	62 818
Total REEL	4 134 808	4 095 768
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 002 608	0
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200 000	1 200 000
Total ORDRE	6 202 608	1 200 000
Total DEPENSES	10 337 416	5 295 768
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 469 536	0
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 589 840	4 589 840
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0	427 888
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 040	16 040
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000	12 000
Total REEL	10 087 416	5 045 768
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250 000	250 000
Total ORDRE	250 000	250 000
Total RECETTES	10 337 416	5 295 768
SOLDE FONCTIONNEMENT	0	0

1.1.2. Investissement

En investissement :

- les dépenses nouvelles hors restes à réaliser sont limitées à 25 % du niveau 2025, hors remboursement du capital. Elles sont financées par une combinaison :
 - de l'épargne dégagée sur le budget assainissement par 1 200 000 € d'amortissements ;
 - d'un **emprunt nouveau 2026**, dont le montant s'élève à 958 867 euros ;
- aucune recette de FCTVA n'est inscrite (budget SPIC).

Section d'investissement	Budget total voté	Budget primitif 2026
020 - DEPENSES IMPREVUES	101 371	25 343
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	735 000	730 050
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	239 475	58 535
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 582 945	395 250
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 795 502	990 750
4581 - DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	877 000	219 250
Total REEL	10 331 293	2 419 178
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250 000	250 000
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000	250 000
Total ORDRE	850 000	500 000
Total DEPENSES	11 181 293	2 919 178
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	598 174	0
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	24 984	0
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	2 452 252	291 060
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	958 868
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	426 275	0
4582 - RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	877 000	219 250
Total REEL	4 378 685	1 469 178
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 002 608	0
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200 000	1 200 000
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000	250 000
Total ORDRE	6 802 608	1 450 000
Total RECETTES	11 181 293	2 919 178
SOLDE INVESTISSEMENT	0	0
SOLDE BUDGET	0	0

2. Présentation des engagements pluriannuels

Sans objet

3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives

Le budget Assainissement porte un **encours de dette** composé d'emprunts anciens, pour l'essentiel à taux fixes et d'un **emprunt prévisionnel pour 2026** à taux fixe de 3,5 % sur 30 ans d'un montant de 958 868 €. Le taux moyen annuel s'élève à 3,38%.

Structure de la dette	Répartition de l'encours	Taux d'intérêts
Fixe	91,42%	3,4065%
Taux fixe à 4.32 %	4,74%	4,3905%
Taux fixe à 3.15 %	0,58%	3,1959%
Taux fixe à 3.9 %	0,39%	3,9574%
Taux fixe à 5.07 %	1,19%	5,0700%
Taux fixe à 4.65 %	8,18%	4,6500%
Taux fixe à 5.03 %	0,91%	5,1034%
Taux fixe à 4.68 %	6,21%	4,8335%
Taux fixe à 4.28 %	0,08%	4,2800%
Taux fixe à 4.78 %	0,03%	4,8497%
Taux fixe à 5 %	0,06%	5,0000%
Taux fixe à 4.51 %	0,84%	4,5100%
Taux fixe à 4.13 %	0,55%	4,1902%
Taux fixe à 1.8 %	16,51%	1,8122%
Taux fixe à 0 %	2,58%	0,0000%
Taux fixe à 0.69 %	4,83%	0,6918%
Taux fixe à 0.77 %	19,33%	0,7722%
Taux fixe à 3.86 %	21,52%	3,9162%
Taux fixe à 3,5%	11,46%	3,5000%
Variable	8,38%	2,3150%
(Euribor 12M-Floor -0.04 sur Euribor 12M) + 0.04	100,00%	2,3150%
Structuré	0,20%	4,0381%
Taux fixe 3.98% si Spread CMSEUR30A(Postfixé)-CMSEUR2A(Postfixé) >= 0% sinon (5.48% - 5 x spread)	100,00%	4,0381%
Total général	100,00%	3,3846%

La structure de la dette est globalement saine, avec une exposition limitée au risque de taux. Le profil d'extinction fournit une visibilité pluriannuelle sur la charge financière.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité	CRD fin d'exercice
2025	9 655 114	734 196	268 880	1 003 076	8 920 918
2026	8 920 918	730 050	235 960	966 010	9 149 736
2027	9 149 736	760 490	247 497	1 007 987	8 389 246
2028	8 389 246	725 249	226 223	951 472	7 663 997
2029	7 663 997	623 165	206 771	829 935	7 040 832
2030	7 040 832	626 000	186 753	812 754	6 414 832
2031	6 414 832	640 439	165 838	806 276	5 774 393
2032	5 774 393	498 918	144 048	642 966	5 275 475
2033	5 275 475	405 927	132 183	538 110	4 869 548
2034	4 869 548	392 624	121 209	513 833	4 476 925
2035	4 476 925	395 867	110 805	506 672	4 081 057
2036	4 081 057	399 205	100 037	499 243	3 681 852
2037	3 681 852	296 998	89 144	386 142	3 384 854
2038	3 384 854	281 669	82 308	363 977	3 103 185
2039	3 103 185	282 762	75 937	358 699	2 820 423
2040	2 820 423	273 990	69 562	343 552	2 546 433
2041	2 546 433	276 728	63 623	340 350	2 269 705
2042	2 269 705	279 532	57 617	337 149	1 990 173
2043	1 990 173	182 208	52 217	234 425	1 807 965
2044	1 807 965	183 335	47 888	231 223	1 624 630
2045	1 624 630	184 502	43 519	228 021	1 440 128
2046	1 440 128	185 710	39 110	224 820	1 254 418
2047	1 254 418	186 959	34 659	221 618	1 067 458
2048	1 067 458	188 253	30 163	218 416	879 205
2049	879 205	189 592	25 623	215 215	689 613
2050	689 613	190 978	21 035	212 013	498 636
2051	498 636	129 911	16 517	146 428	368 725
2052	368 725	110 563	12 420	122 983	258 162
2053	258 162	112 099	8 311	120 410	146 063
2054	146 063	47 023	5 112	52 135	99 040
2055	99 040	48 669	3 466	52 135	50 372
2056	50 372	50 372	1 763	52 135	0

4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement

La structure budgétaire et la trajectoire financière montrent que :

- l'équilibre 2026 est **assuré soit par la reprise des reports excédentaires antérieurs, soit par une subvention d'équilibre du budget principal**, dans un contexte où les charges de fonctionnement et financières pèsent sur la capacité d'autofinancement ;
- la **CAF nette** demeure contrainte, ce qui justifie une vigilance.

Il conviendra d'engager un travail de fond pour **requestionner l'équilibre structurel du budget** assainissement à moyen terme, notamment au regard de l'intégration de la compétence eau potable, en combinant plusieurs leviers possibles :

- réflexion sur les **niveaux de redevances** et la structure tarifaire de l'eau et de l'assainissement ;
- optimisation des **charges d'exploitation** et des coûts de maintenance ;
- phasage et reprogrammation de certains investissements.

Ces options seront analysées dans le cadre de la DM1, du budget supplémentaire et des travaux de prospective financière.

5. Structure des effectifs

Nombre d'agents par catégorie et filière	Catégorie B	Catégorie C	Total général
Catégories	1	3	4
Administrative		1	1
technique	1	2	3
Total général	1	3	4

6. Dépenses de personnel

6.1. Moyenne de traitement indiciaire brut

Moyenne de traitement indiciaire brut	En €
Moyenne	1 878

6.2. Moyenne de NBI brute

Moyenne de NBI brute	En €
Moyenne	74

6.3. Moyenne d'Heures supplémentaires brutes rémunérées (montant rémunéré)

Sans objet.

6.4. Moyenne d'IFSE brute

Moyenne d'IFSE brute	En €
Moyenne	691

6.5. Moyenne des avantages en nature bruts

Sans objet.

7. Durée effective du travail

La durée effective du travail par agent est de 1 607 heures sur une année.

E. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (CRÉATION)

1. Orientations budgétaires envisagées

1.1. Évolutions prévisionnelles et hypothèses retenues

1.1.1. Fonctionnement

Le budget annexe Eau potable sera créé le 28 janvier 2026, à la suite du transfert de la compétence « Eau » à la 2CCAM.

La section de fonctionnement 2026 est construite :

- par **consolidation des services d'eau des communes concernées**, à partir des données arrêtées au 31/12/2024 ;
- en cohérence avec la **simulation de référence** élaborée (notamment à partir des travaux ESPELIA/RCF) ;
- en intégrant les charges réelles (exploitation, maintenance, charges financières) et les produits de facturation.

Ce budget est **transitoire** et présenté comme **incomplet**, dans la mesure où il doit être affiné après le transfert effectif et la clôture budgétaire et comptable des exercices 2025 des communes.

Section de fonctionnement	Budget primitif 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	203 210
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	174 241
66 - CHARGES FINANCIERES	66 202
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000
Total REEL	448 653
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	854 309
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	518 358
Total ORDRE	1 372 667
Total DEPENSES	1 821 320
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	659 779
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000 064
Total REEL	1 659 843
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	161 477
Total ORDRE	161 477
Total RECETTES	1 821 320
SOLDE FONCTIONNEMENT	0

1.1.2. Investissement

En investissement, le budget annexe Eau potable 2026 intègre :

- les programmes d'investissement nécessaires à la sécurisation et à la modernisation des réseaux et ouvrages, issus des prévisions communales ;
- les remboursements de dette existante (dette consolidée des communes) ;
- un **emprunt 2026** simulé, d'un montant de **566 000 € à taux fixe de 3,5 % sur 30 ans**, qui permet de financer les besoins non couverts par l'épargne et les subventions.

Section d'investissement	Budget primitif 2026
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	201 807
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	55 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 794 609
Total REEL	3 051 416
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	161 477
Total ORDRE	161 477
Total DEPENSES	3 212 893
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	1 273 761
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	566 465
Total REEL	1 840 226
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	854 309
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	518 358
Total ORDRE	1 372 667
Total RECETTES	3 212 893
SOLDE INVESTISSEMENT	0
SOLDE BUDGET	0

2. Présentation des engagements pluriannuels

Aucune autorisation de programme formalisée n'est ouverte pour 2026 sur ce budget ; les engagements pluriannuels découleront progressivement des schémas directeurs et des programmations pluriannuelles qui seront définis après la prise de compétence.

3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives

Le budget annexe Eau potable intègre la dette consolidée des communes connue à ce jour au 31/12/2024, à laquelle s'ajoute l'emprunt 2026 simulé.

La structure détaillée de cette dette pourra être présentée lors du ROB relatif au budget primitif 2027, une fois que la 2CCAM aura réceptionné l'ensemble des contrats de prêt et procédé à leur analyse.

Le profil d'extinction des emprunts consolidés des communes connus au 31/12/2024 et intégrant l'emprunt simulé de 2026, révèle un amortissement long, cohérent avec la nature des infrastructures d'eau potable.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité	CRD fin d'exercice
2025	2 656 981	196 321	71 948	268 269	2 460 660
2026	2 460 660	201 807	66 136	267 943	2 825 319
2027	2 825 319	217 912	79 988	297 900	2 607 406
2028	2 607 406	221 350	73 472	294 822	2 386 056
2029	2 386 056	213 388	66 783	280 172	2 172 668
2030	2 172 668	218 974	60 434	279 408	1 953 694
2031	1 953 694	224 757	53 896	278 653	1 728 937
2032	1 728 937	230 737	47 167	277 903	1 498 200

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité	CRD fin d'exercice
2033	1 498 200	236 947	40 201	277 148	1 261 253
2034	1 261 253	225 217	33 022	258 239	1 036 036
2035	1 036 036	189 198	26 326	215 524	846 839
2036	846 839	111 321	22 407	133 728	735 518
2037	735 518	84 544	19 878	104 421	650 974
2038	650 974	72 712	17 883	90 595	578 262
2039	578 262	64 546	16 497	81 043	513 716
2040	513 716	61 844	15 207	77 051	451 872
2041	451 872	62 540	14 043	76 583	389 332
2042	389 332	37 418	12 894	50 312	351 914
2043	351 914	26 811	12 065	38 876	325 103
2044	325 103	27 477	11 326	38 803	297 625
2045	297 625	20 383	10 417	30 799	277 243
2046	277 243	21 096	9 704	30 799	256 147
2047	256 147	21 834	8 965	30 799	234 313
2048	234 313	22 599	8 201	30 799	211 714
2049	211 714	23 389	7 410	30 799	188 325
2050	188 325	24 208	6 591	30 799	164 117
2051	164 117	25 055	5 744	30 799	139 061
2052	139 061	25 932	4 867	30 799	113 129
2053	113 129	26 840	3 960	30 799	86 289
2054	86 289	27 779	3 020	30 799	58 510
2055	58 510	28 752	2 048	30 799	29 758
2056	29 758	29 758	1 042	30 799	0

4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement

Les simulations montrent :

- une **capacité d'autofinancement importante**, compte tenu des niveaux de recettes et de la structure de charges ;
- une **capacité de désendettement très satisfaisante**, même en intégrant l'emprunt 2026.

Ce budget présente donc, **à ce stade**, des marges de manœuvre significatives. Il convient toutefois de rappeler que les chiffres 2026 sont **transitoires** et seront affinés lors de la DM1, notamment en fonction :

- de l'alignement progressif des pratiques de facturation et de recouvrement ;
- des arbitrages sur le rythme d'investissement.

Ratios et indicateurs	Budget primitif 2026
Encours de la dette 31/12/N	3 045 771
Remboursement du capital de la dette	201 807
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 659 843
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	448 653
Epargne brute (RRF - DRF)	1 211 190
Taux de d'épargne brute (Epargne brute / RRF)	72,97%
Epargne nette (Epargne brute - Remboursement du capital de la dette)	1 009 383
Taux de épargne nette (Epargne nette / RRF)	60,81%
Capacité de désendettement (Encours / Epargne brute)	3
Taux d'endettement (Encours / RRF)	183,50%

5. Structure des effectifs

Le service de l'eau potable est en cours de structuration et les agents en cours de recrutement.

6. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel estimées et prévues au budget primitif 2026 s'élèvent à 174 241 €.

7. Durée effective du travail

La durée effective sera fixée à 1 607 heures par agent et par année.

F. BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE) (CRÉATION)

1. Orientations budgétaires envisagées

1.1. Évolutions prévisionnelles et hypothèses retenues

1.1.1. Fonctionnement

Le budget annexe ZAE sera créé le 28 janvier 2026 dans le cadre de la **finalisation du transfert de la compétence « Développement économique »** à la 2CCAM.

Pour la commune de **Cluses** :

- aucune opération en cours (cessions, etc.) n'est reprise au budget annexe ZAE 2026 ;
- le budget de la commune sera **clôturé au 31/12/2025**, la commune récupérant l'intégralité de l'actif et du passif dans son budget principal ;
- les **opérations futures** (acquisitions, aménagements, ventes) sur le territoire de Cluses seront désormais **portées par la 2CCAM via son budget ZAE**.

Pour la commune de **Theyez** et le site économique des Lacs :

- au BP 2026, **l'intégralité des recettes de DSP** est intégré dans le budget ZAE ;
- les charges du bâtiment ayant vocation à **rester à la commune de Theyez** n'ont pas été intégrées au BP2026.
- le versement d'un loyer à la commune de Theyez pour l'occupation du bâtiment du site économique est actuellement à l'étude et fera l'objet d'une inscription budgétaire lors d'une décision modificative ultérieure.

Pour les opérations initialement portées par le **budget principal de la 2CCAM** :

- au BP 2026, l'ensemble des opérations est intégré dans le budget ZAE ;
- 798 134 euros sont prévus au compte 6015 « Terrains à aménager » au chapitre 011 afin d'intégrer dans le budget annexe les acquisitions et engagements effectués par le budget principal de la 2CCAM.

Section de fonctionnement	Budget primitif 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	798 134
Total REEL	798 134
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	93 000
Total ORDRE	93 000
Total DEPENSES	891 134
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	93 000
Total REEL	93 000
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	798 134
Total ORDRE	798 134
Total RECETTES	891 134
SOLDE FONCTIONNEMENT	0

1.1.2. Investissement

En investissement :

- En recettes d'investissement, un emprunt d'équilibre de 705 134 euros vient financer les acquisitions des terrains inscrites en fonctionnement, valorisées en dépenses d'investissement par des écritures d'ordre liées à la variation de stock.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, 93 000 euros de recettes d'ordre d'investissement.

Section d'investissement	Budget primitif 2026
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	798 134
Total ORDRE	798 134
Total DEPENSES	798 134
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	705 134
Total REEL	705 134
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	93 000
Total ORDRE	93 000
Total RECETTES	798 134
SOLDE INVESTISSEMENT	0
SOLDE BUDGET	0

2. Présentation des engagements pluriannuels

Sans objet pour 2026 : les opérations de ZAE sont suivies au fil de l'eau, sans AP individualisées à ce stade. Une programmation pluriannuelle pourra être formalisée lorsque le transfert de périmètre sera totalement stabilisé.

3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives

L'encours du budget ZAE comprend :

- un **emprunt au budget primitif 2026** afin de financer les terrains initialement acquis par le budget principal de la 2CCAM.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité	CRD fin d'exercice
2026	0	0	0	0	705 134
2027	705 134	24 934	24 680	49 614	680 200
2028	680 200	25 807	23 807	49 614	654 393
2029	654 393	26 710	22 904	49 614	627 683
2030	627 683	27 645	21 969	49 614	600 037
2031	600 037	28 613	21 001	49 614	571 425
2032	571 425	29 614	20 000	49 614	541 811
2033	541 811	30 651	18 963	49 614	511 160
2034	511 160	31 723	17 891	49 614	479 437
2035	479 437	32 834	16 780	49 614	446 603
2036	446 603	33 983	15 631	49 614	412 620
2037	412 620	35 172	14 442	49 614	377 448
2038	377 448	36 403	13 211	49 614	341 044
2039	341 044	37 677	11 937	49 614	303 367
2040	303 367	38 996	10 618	49 614	264 371
2041	264 371	40 361	9 253	49 614	224 010
2042	224 010	41 774	7 840	49 614	182 236
2043	182 236	43 236	6 378	49 614	139 000
2044	139 000	44 749	4 865	49 614	94 251
2045	94 251	46 315	3 299	49 614	47 936
2046	47 936	47 936	1 678	49 614	0

L'encours au 31/12/2026 est constitué d'un emprunt à taux fixe simulé de 3,5%.

Structure de la dette	Répartition de l'encours	Taux d'intérêts
Fixe	100,00%	3,5000%
Taux fixe à 3,5%	100,00%	3,5000%
Total général	100,00%	3,5000%

4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement

Le budget ZAE est principalement un budget de gestion et suivi de stock (acquisitions et cessions de terrains).

La soutenabilité du budget dépendra :

- du **profil des acquisitions et cessions** à venir ;
- de la politique d'investissement sur les zones ;
- de l'équilibre entre financements propres, emprunts et, le cas échéant, contributions internes.

Ces éléments seront réexaminés lors de la DM1 et sur l'horizon pluriannuel.

5. Structure des effectifs

Sans objet (les effectifs sont portés par le budget principal).

6. Dépenses de personnel

Sans objet (charges de personnel imputées au budget principal).

7. Durée effective du travail

Sans objet.

G. BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS TOURISTIQUES COMMERCIALES (CRÉATION)

1. Orientations budgétaires envisagées

1.1. Évolutions prévisionnelles et hypothèses retenues

1.1.1. Fonctionnement

Le budget annexe Activités touristiques commerciales regroupe des équipements et activités touristiques à caractère commercial, présentant une attractivité intercommunale, notamment le **camping communautaire** et le restaurant **la Tanière**.

La section de fonctionnement 2026 retrace :

- les **charges liées au bail emphytéotique** du terrain du camping qui s'élèvent à environ 40 000 € HT sur l'exercice 2026 ;
- les **charges de loyers de la Tanière** estimées à 24 000 € HT sur l'exercice 2026.

Concernant le bail emphytéotique, une **clé de répartition provisoire** est retenue entre le budget principal et le budget annexe :

- **2/3 des dépenses de bail emphytéotique** sont imputées au **budget annexe** ;
- **1/3** reste au **budget principal**.

En recettes du budget annexe :

- la **redevance versée par la SPL Tourisme** au titre de l'exploitation du camping correspond à **2/3 du bail**, en cohérence avec la part exploitée sur la zone camping-cars ;
- le tiers restant du bail (camping « classique ») ne génère pas, à ce stade, de recettes spécifiques dans le budget annexe.
- Les recettes du loyer de la Tanière versées par la Société Publique Locale Cluses Arve et Montagne Tourisme ;

Cette clé de 2/3 et 1/3 est **provisoire** et pourra évoluer lors de la DM1 ou des budgets ultérieurs.

Section de fonctionnement	Budget primitif 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 000
Total REEL	64 000
Total DEPENSES	64 000
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	64 000
Total REEL	64 000
Total RECETTES	64 000
SOLDE FONCTIONNEMENT	0

1.1.2. Investissement

En investissement, le budget annexe Activités touristiques commerciales intègre :

- **700 000 € de travaux** sur les **2/3 du camping** relevant de l'exploitation commerciale ;
- ces travaux sont **financés intégralement** par une **subvention d'équipement de 700 000 €** versée par le budget principal, inscrite au budget annexe au chapitre 13. Il est précisé que la

subvention d'équipement pourra faire l'objet d'une reprise en section de fonctionnement au regard des modalités d'amortissement des immobilisations concernées.

Aucune autre opération lourde d'investissement n'est prévue en 2026 sur ce budget. Aucun FCTVA n'est inscrit (budget assimilé SPIC).

Section d'investissement	Budget primitif 2026
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	700 000
Total REEL	700 000
Total DEPENSES	700 000
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	700 000
Total REEL	700 000
Total RECETTES	700 000
SOLDE INVESTISSEMENT	0
SOLDE BUDGET	0

2. Présentation des engagements pluriannuels

Sans objet pour 2026.

3. Structure et gestion de l'encours de dette et perspectives

En 2026, le budget Activités touristiques commerciales ne porte **pas d'emprunt propre**. L'investissement est financé par subvention d'équipement.

4. Évolution prévisionnelle de l'épargne et de l'endettement

Le budget présente :

- une section d'investissement **sans recours à l'emprunt** ;
- une section de fonctionnement équilibrée par la redevance SPL.

La soutenabilité du budget dépendra des performances économiques des activités touristiques considérées comme commerciales et de la clé de répartition (2/3 – 1/3) qui pourra être révisée.

5. Structure des effectifs

Sans objet (les effectifs liés à ces activités sont portés par le budget principal).

6. Dépenses de personnel

Sans objet (charges de personnel imputées au budget principal).

7. Durée effective du travail

Sans objet.

VI. CONCLUSIONS

Le présent rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 intervient dans un contexte particulier, marqué à la fois par :

- un environnement macro-économique et financier incertain, caractérisé par un niveau élevé de déficit public, une remontée durable des taux d'intérêt et des contraintes renforcées sur les finances publiques ;
- un calendrier d'adoption anticipé des budgets, arrêté dans le cadre du dialogue de gestion avec les services de l'État, afin de disposer de budgets exécutoires dès le début de l'exercice ;
- une évolution significative du périmètre de la 2CCAM, avec la reprise de nouvelles compétences et la création de trois budgets annexes supplémentaires.

Face à ces éléments, la Communauté de communes a fait le choix de construire des budgets primitifs 2026 de premier niveau, prudents et sécurisés, permettant :

- d'assurer la continuité des services et la mise en œuvre effective des transferts de compétences au 1er janvier 2026 ;
- de préserver un niveau d'investissement compatible avec les enjeux d'attractivité, de développement et de transition du territoire ;
- de maintenir un équilibre global et une trajectoire d'endettement maîtrisée à l'échelle du budget principal comme des principaux budgets annexes.

Ce rapport met également en évidence plusieurs points de vigilance à moyen terme :

- la nécessité de préserver durablement la capacité d'autofinancement de la 2CCAM, afin de continuer à financer l'entretien et la modernisation du patrimoine ;
- l'importance de poursuivre la mise en cohérence de la programmation pluriannuelle d'investissement avec les moyens financiers mobilisables, dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés ;
- l'enjeu d'une gestion optimisée des charges de fonctionnement, afin de contenir leur progression et de protéger les marges de manœuvre budgétaires ;
- garantir la soutenabilité financière des projets par la recherche de partenariats et financeurs.

Les budgets primitifs 2026 doivent ainsi être regardés comme une étape intermédiaire. Ils ouvrent les crédits indispensables au fonctionnement des services et à la poursuite des projets en cours et constituent un socle qui sera complété et ajusté lors de la décision modificative n° 1 du 5 mars 2026 et du budget supplémentaire 2026, au regard des résultats 2025, de la loi de finances définitive et des arbitrages à intervenir.

Le débat d'orientation budgétaire organisé à partir de ce rapport doit permettre au Conseil communautaire de partager ces constats et ces enjeux, de confirmer les grandes orientations retenues pour 2026 et d'ouvrir, dès à présent, la réflexion sur la trajectoire financière pluriannuelle de la Communauté de communes Cluses Arve & Montagnes, au service du territoire et de ses communes membres.